



District du Gers de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ETHIQUE

Réunion du 19 Octobre 2020

Procès-verbal N°01

Membres Présents : MM. Martial MARTINON - Claude REQUENA

Membres Excusés : M. Eric BROCAS - Louis SAINT YGNAN

Dossier n°1 :

Assiste à la réunion : M. Bernard LAGARRIGUE (Réfèrent Covid-19 du District)

Absent non excusé : M. J.D. joueur du F.C. Mauvezin

***MATCH N°22713982 : MAUVEZIN F.C. 2 / COLOGNE F.C. 2 – D3 du 26 Septembre 2020**

Le Président rappelle le fonctionnement de la commission et donne la parole à Monsieur Fabrice PUYANÉ qui précise le déroulement des faits :

Monsieur J. D., en arrêt maladie, a participé au match MAUVEZIN F.C. 2/COLOGNE F.C. 2 du 26 septembre 2020 sans attendre le résultat du test PCR de détection du Covid-19. Ayant découvert le résultat du test (positif) après le match, il a informé immédiatement son club de la situation. Il a découlé de cette situation le classement en cas contact à risque de quasiment l'ensemble de l'effectif sénior, d'une partie de l'effectif féminin et l'arrêt de l'activité de l'école de foot de l'entente Mauvezin–Cologne pendant une semaine.

En l'absence regrettable de Monsieur J. D. et au vu des informations fournies par Monsieur Fabrice PUYANÉ, Président du Mauvezin F.C., il ressort que :

- Monsieur J. D. a quitté le club pour rejoindre la région bordelaise où il a trouvé un emploi
- Le club Mauvezin F.C. l'a sanctionné de 6 matchs de suspension
- Il convient de dissocier la responsabilité du club de Mauvezin de celle de Monsieur J. D. qui a fait preuve d'une grande légèreté et d'une inconscience certaine
- Le club de Mauvezin a mis en place une politique de prévention et d'information avec des protocoles sanitaires pour les entraînements et les matchs dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et des sanctions déjà prises, la Commission d'éthique n'a pas jugé utile de confier ce dossier à la Commission de Discipline pour traiter le cas de Monsieur J. D.

Dossier n°2 :

Assiste à la réunion : M. Alain MIANI (Responsable de la Catégorie U13)

Etaient présents : William DUPRE et Gwennael BOUCHER éducateurs de Sud Gascogne 2 et Franck BERNARD, éducateur de COLOGNE/MAUVEZIN

Absent non excusé : David CHOIN, Educateur de PAVIE

***Dossier U13 D3 Phase 1 Poule B en date du 26 Septembre 2020**

Après avoir rappelé le fonctionnement de la Commission, le Président donne lecture du courrier envoyé par M. Franck BERNARD (entente COLOGNE/MAUVEZIN) à la Commission Technique et des Jeunes justifiant cette convocation.

La parole était donnée au club de SUD GASCOGNE par l'intermédiaire de M. William DUPRE (responsable de l'équipe) qui se disait très surpris par cette convocation et sa présence à cette réunion.

Ensuite M. Gwennael BOUCHER (responsable de l'équipe 3) expliquait le déroulement du plateau et en particulier les oppositions avec l'entente MAUVEZIN/COLOGNE.

A son tour, M Franck BERNARD justifia son courrier en mettant en avant le climat peu favorable de ce plateau. Suite aux divers échanges et en approfondissant les explications de chacun, il apparaît qu'une mésentente sur la manière d'arbitrer la rencontre soit le départ du problème.

En effet, M. BOUCHER et BERNARD reconnaissent avoir interprété différemment la gestion de l'arbitrage.

La Commission souligne et regrette l'état d'esprit général ainsi que certaines tensions durant un plateau U13.

Par contre, l'évolution des débats a permis d'apaiser les relations entre les éducateurs et les clubs afin d'anticiper de futures rencontres.

La commission remercie les participants et leurs souhaite une bonne saison.

La séance est levée à 21h30.

Claude REQUENA
